

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE**

*Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur
Benoît DUPUIS,*

SÉANCE DU CONSEIL DU 9 AVRIL 2026 COMPTE RENDU

Nombres de membres : 19 Nombre de présents : 19 Date de la convocation : 2/04/2026 Date d'affichage : 02/04/2026	Présents : Benoît DUPUIS – Davy PETRA – Laurence DUMILLIER – Denis LAIR – Christine BERTHET – Stephanie DUPUIS – Anthony DUMILLIER – Julie AULAGNIER – Carine ROURE – Isabelle MEUNIER – Isabelle VILLARD – Damien MOURY – Benjamin GLAUDIO – Yann JACOB – Gwladys VEYRE – Nicolas PRUDHOMME – Hubert DESCOT – Virginie D'AURIA – Yves FRATTI
	<u>Pouvoirs :</u>
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le	<u>Secrétaire :</u> Laurence DUMMILIER
	<u>ABSENTS :</u>

26-04-01 – Composition des Commissions Municipales

Afin de permettre une meilleure gestion des missions dévolues à un conseil municipal et à son Maire, Monsieur le Maire propose de créer les commissions suivantes :

« **Finances – budgets – services - subventions** » composée de 4 membres pour laquelle il propose :

- Denis LAIR, vice-président
- Anthony DUMILLIER, membre
- Benjamin GLAUDIO, membre
- Nicolas PRUDHOMME, membre

« **Urbanisme – Développement Durable - Réseaux** », composée de 9 membres, pour laquelle il propose :

- Denis LAIR, vice-président
- Davy PETRA, membre
- Yves FRATTI, membre

- Benjamin GLAUDIO, membre
- Isabelle VILLARD, membre
- Anthony DUMILLIER, membre
- Isabelle MEUNIER, membre
- Yann JACOB, membre
- Gwlays VEYRE, membre

« Jeunesse – éducation – sport – culture - associations » composée de 8 membres pour laquelle il propose

- Laurence DUMILLIER, vice-présidente
- Christine BERTHET, membre
- Isabelle VILLARD, membre
- Carine ROURE, membre
- Damien MOURY, membre
- Yann JACOB, membre
- Julie AULAGNIER, membre
- Hubert DESCOT, membre

« Santé – social - aînés » composée de 5 membres pour laquelle il propose :

- Isabelle VILLARD, vice-présidente
- Laurence DUMILLIER, membre
- Julie AULAGNIER, membre
- Carine ROURE, membre
- Gwladys VEYRE, membre

« Gestion services techniques – programmation et suivi des travaux » composée de 6 membres pour laquelle il propose

- Davy PETRA, vice-président
- Denis LAIR, membre
- Yves FRATTI, membre
- Isabelle MEUNIER, membre
- Yann JACOB, membre
- Nicolas PRUDHOMME, membre

« Sécurité – communication – commerces - animation » composée de 5 membres pour laquelle il propose

- Carine ROURE, vice-présidente
- Julie AULAGNIER, membre
- Damien MOURY, membre
- Yann JACOB, membre
- Hubert DESCOT, membre

VOTE : UNANIMITE sur 19 votants

26-04-02 – désignation des délégués au Syndicat Département d'Énergies de la Haute-Loire

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de mars 2026 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Le Syndicat Départemental d'Énergies qui regroupe les 257 communes de la Haute-Loire et dont la commune est donc membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie (S.I.E.), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que chaque commune désigne deux délégué(e)s pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie auquel elle appartient. Chaque Secteur constituera ainsi un

collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La commune de SAINT-FERREOL D'AUROURE appartient au Secteur Intercommunal d'Énergie de MONISTROL SUR LOIRE au sein duquel elle est donc représentée par deux délégué(e)s.

Monsieur le Maire propose de désigner :
Yves FRATTI, conseiller municipal,
Nicolas PRUDHOMME, Conseiller municipal,

VOTE : UNANIMITE sur 19 votants

26-04-03 – Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE) Désignation des délégués

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de mars 2026 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

En ce qui concerne le Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE) il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose de désigner :
Julie AULAGNIER, déléguée titulaire,
Gwladys VEYRE, déléguée suppléante,

VOTE : UNANIMITE sur 19 votants

06-04-04 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe que la durée de l'élection d'une CAO est calée sur celle du mandat de ses membres. Le renouvellement général des conseils municipaux (et communautaires) impose donc son renouvellement.

Les membres titulaires de la CAO sont élus au sein de la collectivité à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection de membres de la CAO est votée au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Compte tenu que siègent au conseil des élus issus de 2 listes, 2 listes de candidats à la CAO ont été présentées, portant chacune 3 noms de délégués titulaires et 4 noms de délégués suppléants

Membres titulaires :

Benoît DUPUIS, président
Davy PETRA,
Denis LAIR
Gwladys VEYRE

VOTE : UNANIMITE sur 19 votants

Membres suppléants :

Isabelle MEUNIER
Anthony DUMILLIER
Yves FRATTI
Nicolas PRUDHOMME

26-04-05 – Fixation du nombre de membres siégeant au conseil d'administration du CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par une élection au scrutin de listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste et l'autre moitié par arrêté du maire . Le Maire est président et n'est pas comptabilisé dans les élus à désigner.

Monsieur le Maire propose de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par élection au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste par le conseil municipal et l'autre moitié par arrêté du maire.

VOTE : UNANIMITE sur 19 votants

26-04-06 CCAS - élection des membres

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que la représentation proportionnelle l'exige.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2026 N° 2026-04-05 a décidé de fixer à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste suivante, menée par Isabelle VILLARD est présentée :

Isabelle VILLARD

Laurence DUMILLIER

Julie AULAGNIER

Carine ROURE

Pour information, le conseil d'administration du CCAS sera composé de

élus

- Benoît DUPUIS, Président
- Isabelle VILLARD, vice-présidente
- Laurence DUMILLIER,
- Julie AULAGNIER
- Carine ROURE

non élus

Bernadette DESCOURS
Daniel DEVILLE
Marie-Claude LAURENT
Brigitte PAULET

VOTE : UNANIMITE sur 19 votants

26-04-07 désignation des membres siégeant au CNAS

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de choisir , pour les 6 années à venir, les membres siégeant au Centre National de l'Action Sociale (CNAS). Il s'agit de désigner un membre du collège « élus » et un membre du collège « agents ».

Monsieur le Maire expose que Mme Isabelle VILLARD, adjointe, fait acte de candidature pour le collège « élus » et que Guylène DEPEYRE, adjoint administratif de la commune s'est proposée pour le collège « agents »

Monsieur le Maire propose de désigner Isabelle VILLARD et Guylène DEPEYRE comme membres du CNAS

VOTE : UNANIMITE sur 19 votants

26-04-08 – Choix des délégués au CNAS (Centre National d'Action Sociale)

Il convient de définir 1 membre titulaire élu et 1 membre titulaire agent

- Isabelle VILLARD est désignée membre titulaire « élue »
- Guylène DEPEYRE est désignée membre titulaire « agent »